



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/07/2025 004-210402400-20250630-DE_2025_017-DE

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

Date de la convocation: 24/06/2025

**Membres en exercice
: 10**

Présents : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-cinq et le trente juin l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Laurent ROUX*

Présents : Laurent ROUX, Sophie VIAL, Anaïs ROHR, Florian UGHI,
Thierry REGA, Anthony DA SILVA RAMOS, Jean TATU

Représentés : Rudy WUNDERLIN par Florian UGHI

Excusés : Carine DURET

Absents : Sébastien ROUX

Secrétaire de séance : Anaïs ROHR

**Objet : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DE LA MAISON ONF DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET
"FORÊT" - DE_2025_017**

Monsieur le Maire expose qu'à la suite du Conseil communautaire du 17 juin dernier, la CCAPV a délibéré favorable à l'appel à projet "Forêts" 2025 pour la rénovation énergétique de la maison ONF pour un montant de 9 391,45 euros.

Il convient de modifier le plan de financement de ce projet en tenant compte de la somme allouée par La CCAPV.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Besoins (HT €)		Ressources (HT €)	
Travaux			
ITE maison forestière	75 172.66 €	CCAPV	9 391,45 €
		Commune de Villars-Colmars	20 677,64 €
		État – Fonds Vert Rénovation	45 103.57 €
TOTAL	75 172.66 €	TOTAL	75 172.66 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE la modification du plan de financement tel qu'exposé par monsieur le Maire ;

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

AGEDI
Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/07/2025
004-210402400-20250630-DE_2025_017-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent ROUX

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE COLMARS' (Municipality of Colmars). The stamp features a central emblem with a castle and the text 'MAIRIE DE COLMARS' around the top and '04370 A.H.P.' around the bottom. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in blue ink.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.